

Études en cours au sein du RQSPAL

Titre de l'étude : L'exploration des pratiques des travailleurs sociaux exercées en contexte d'aide médicale à mourir

Nom de(s) chercheur(s) responsable(s) : Direction de recherche : Isabelle Dumont, professeure à l'école de travail social de l'UQAM. Étudiante responsable : Delphine Rioux

Personne responsable du recrutement : Delphine Rioux, étudiante à la maîtrise en travail social de l'UQAM

Courriel : rioux.delphine@courrier.uqam.ca

Téléphone : (514) 712 -7141

Résumé de l'étude : Il s'agit d'une étude portant sur les pratiques des travailleurs sociaux en contexte d'aide médicale à mourir. Nous voulons connaître l'apport du travail social dans le processus. La population ciblée sera constituée de huit travailleurs sociaux qui pratiquent en soins palliatifs ou en oncologie depuis au moins un an et qui sont membres de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. De plus, nous recruterons les travailleurs sociaux qui ont été impliqués lors d'au moins une demande d'aide médicale à mourir. Ce seront des entrevues qualitatives d'une durée d'une heure à 90 minutes pour avoir accès au regard réflexif des travailleurs sociaux. Nous prévoyons une période de six mois pour compléter le recrutement. Nous rencontrerons les travailleurs sociaux intéressés individuellement dans leur milieu de travail au CHU de Québec-Université Laval ou dans un autre lieu de leur choix.

Objectif(s) de l'étude : 1. Dresser un portrait des pratiques des travailleurs sociaux en contexte d'aide médicale à mourir. 2. Explorer l'apport du travailleur social lors d'une demande d'aide médicale à mourir. 3. Identifier les éléments facilitants et nuisibles entourant les pratiques des travailleurs sociaux

Date de début et de fin du recrutement : 2018-11-19 à 2019-05-17

Nombre de participants désiré : Huit participants

Lieu de l'étude : CHU de Québec-Université Laval

Critères d'admissibilité : 1) Travailler en soins palliatifs ou en oncologie depuis au moins un an; 2) Avoir été impliqué dans le processus d'au moins une demande d'aide médicale à mourir; 3) Faire partie de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.